

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cindy Houle

<https://www.cadre21.org/membres/52356f66c618f4c81112b8dd>

Date d'obtention : 2022-06-03 19:19:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

je dois utiliser la trousse sexto si:

un adolescent(e) se dénonce ou si une tierce personne (adolescente) dénonce un acte

Je dois prendre la trousse et suivre les étapes de la démarche d'intervention Sexto.

Je dois m'assurer de compléter chacune des étapes suggérées.

Je ne dois jamais voir les images.

je dois:

-Identifier les circonstances entourant la situation de sextage

-Évaluer le degré d'explicitation sexuelle sans toutefois devoir consulter les images

-Comprendre les motivations des personnes impliquées

-Établir l'envergure de la diffusion des images

-En déterminant l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation, l'intervenant est ainsi en mesure d'établir l'implication et le rôle de chacune des personnes rencontrées.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

seulement pour les adolescent (e)s

que se soit la victime ou une tierce personne témoin on doit utiliser la trousse et respecter tous les étapes.

si c'est un adulte (parents) on doit le référer à la police, car nous ne sommes pas mandataire du service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

appeler les parents autant de la ou les victimes, les témoins et de l'instigateur.

juger si c'est impulsif ou malveillant.